

VENTE LJ LE DOME JVS (Me ROUMEZI)

VENTE DU 03/07/2013

12 Boulevard Gambetta 38000 GRENOBLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mercredi 3 juillet 2013 à 11 heures

12 Boulevard Gambetta

38000 GRENOBLE

D'UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE

SALON DE BEAUTE

Liquidation Judiciaire de la SARL LE DOME JVS. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble, en date du 02 avril 2013.

MISE A PRIX : 10.000 €

S'appliquant :

A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail,) à concurrence de 4.000€

B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation) à concurrence de..... 6.000€

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 02 avril 2013. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à GRENOBLE (Isère) 9 Bis Rue de New York, en l'Etude de Me Christophe ROUMEZI, Mandataire-Judiciaire, seules habilités à recevoir les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en son Etude, où il peut être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires priseurs judiciaires à Grenoble.

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 5.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SCP Jean-Claude ANAF et Associé. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus.

A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.

